



RAPPORT DU MAIRE

ANNÉE 2016

MONSIEUR YVES DETROZ, MAIRE
MUNICIPALITÉ DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2015**

		2015	2014
ACTIFS FINANCIERS			
Encaisse	1	171 309	130 760
Placements temporaires	2		
Débiteurs (note 5)	3	116 791	170 461
Prêts (note 6)	4		
Placements de portefeuille (note 7)	5	10 000	10 000
Participations dans des entreprises municipales	6	4 540	4 540
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	7		
Autres actifs financiers (note 9)	8		
	9	302 640	315 761
PASSIFS			
Découvert bancaire	10	70 000	
Emprunts temporaires (note 10)	11		
Créditeurs et charges à payer (note 11)	12	29 013	58 642
Revenus reportés (note 12)	13	9 065	
Dette à long terme (note 13)	14	439 849	549 587
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	15		
	16	547 927	608 229
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (note 14)	17	(245 287)	(292 468)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations (note 15)	18	2 447 277	2 473 867
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19	891	891
Stocks de fournitures	20	848	848
Autres actifs non financiers (note 17)	21	1 660	1 660
	22	2 450 676	2 477 266
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	23	2 205 389	2 184 798

Obligations contractuelles (note 18)

Éventualités (note 19)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

PRÉSENTATION

Le conseil municipal présentera dans quelques semaines le budget de la prochaine année. Comme maire de la paroisse de La Trinité-des-Monts, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport du maire tel qu'exigé par l'article 955 du Code municipal du Québec.

Vous trouverez dans le présent rapport portant sur la situation financière de la municipalité de la Trinité-des-Monts :

- Le rapport des vérificateurs concernant les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016.
- Une rétrospective de l'année en cours.
- La rémunération des élus.
- La liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2016

Suite à la régionalisation, la municipalité a procédé au transfert à la MRC Rimouski-Neigette des équipements d'incendie et du camion de pompiers.

Nous avons fait l'acquisition d'un défibrillateur avec la contribution financière des organismes suivants : le Club des 50 ans et +, le Comité des Loisirs, la Corporation de développement, les Chevaliers de Colomb et la Société d'Exploitation des Ressources de la Neigette. Le défibrillateur est actuellement entreposé à la caserne de pompiers. En cas d'urgence, il est possible d'appeler les pompiers directement ou un employé(e) municipal. Une liste de numéros de téléphone d'urgence vous sera envoyée sous peu.

Cet été, nous avons effectué le creusage de fossés ainsi que le débroussaillage sur la partie est du chemin du Cenellier. Le montant investi est de dix neuf mille cent vingt-six dollars et quatre-vingt quatorze sous (19 126.94\$).

La municipalité a engagé monsieur Denis Ouellet à titre de journalier. Ce fut une action très bénéfique pour la municipalité, car grâce à ses compétences en menuiserie, nous avons pu évoluer dans nos infrastructures et nos projets en cours.

Concernant le projet du multifonctionnel, nous avons reçu une réponse des instances gouvernementales nous mentionnant que notre projet rencontre les critères admissibles mais que notre dossier est classé non prioritaire. Du côté de la SCHL (logements sociaux), la réponse a été refusée. Après plusieurs discussions avec les attachés politiques de monsieur Harold LeBel, la directrice générale a retourné les photos prises sur l'état actuel du bâtiment ainsi qu'un constat d'un médecin attestant la mauvaise qualité de l'air dans le secteur du bureau municipal. Suite à cette nouvelle, le conseil s'est penché sur différentes solutions de rechange. Dans un premier temps, la directrice est en constante communication avec le fonctionnaire attribué à notre dossier. Le but de cette démarche est de réussir à faire modifier le projet initial sans être obligé de refaire le montage d'un nouveau projet en entier. Nous sommes actuellement en attente d'une réponse.

Nous avons adopté une «Politique de développement durable» le 24 juin dernier et nous en sommes fiers. Au fil des années, nous travaillerons sur le plan d'action à accomplir. Pour mettre en place cette Politique, un comité a été formé. Il est composé de 5 personnes. Il s'agit de madame Judith Ouellet (commerce), de monsieur Robert Chiasson (citoyen), de monsieur Yves Detroz (maire), de madame Nadia Lavoie (directrice générale) et de madame Mylène Joncas (SADC Rimouski Neigette). Le conseil remercie les organismes qui mettent en pratique divers points de cette Politique lors de leurs activités, par exemple l'utilisation de la vaisselle en verre.

Nous avons ajouté deux caméras supplémentaires au garage municipal afin de mieux surveiller l'accès au conteneur à matériaux ferreux. La raison est que des gens vont s'y départir de leurs déchets et cela devient compliqué à gérer pour la municipalité.

Nous sommes fiers du travail qui a été accompli par nos employés, pour le nettoyage extérieur fait autour du garage municipal. Cette action fait partie des activités à réaliser dans la Politique du développement durable.

Le Carrefour des générations a rénové les salles de bains du gymnase au coût de 25 000 \$ et la municipalité en a profité pour faire changer la porte arrière et faire l'installation d'une sortie d'eau extérieure qui sert au jardin communautaire et ce au coût de 2 800\$.

Nous avons conclu une entente avec la municipalité de Saint-Marcellin pour le partage de leur coordonnatrice en loisirs. Celle-ci est présente à notre bureau une journée par semaine, soit le mardi. Elle travaille de concert avec le comité des Loisirs. L'entente est faite pour une année et jusqu'à présent tout se passe très bien. Nous sommes heureux d'avoir sur place une ressource diplômée en loisirs. Son salaire est subventionné à 70% par un projet de la MRC.

Nous avons installé l'affichage demandé concernant le chemin Saint-Rémi. Un appui a été donné pour le projet d'abri du pèlerin. Cet appui consiste à aménager des commodités touristiques. Nous avons été subventionnés pour l'achat de lits de camp et de literie. Le montant de la subvention obtenue est de 1610\$. 12 lits de camp seront achetés. Trois lits seront utilisés par la Fabrique et neuf seront entreposés au gymnase. Ils pourront être utilisés pour l'hébergement et pour les urgences en cas de sinistre. Le conseiller représentant pour le chemin Saint-Rémi est monsieur Benoit Ladrie. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à le contacter.

Au conseil, nous avons pris la décision de laisser le contrat avec le ministère des Transports pour le déneigement de route 232 et ce pour une période de trois ans. C'est pour les raisons suivantes que cette décision, mûrement réfléchie, a été prise par tous les membres du conseil municipal. Les deux dernières années ayant été déficitaires, il fallait en arriver à cette décision. De plus, selon les données entrées au ministère des Transports, durant les 8 dernières années, nous avons utilisé, en moyenne, 120 tonnes de sel de plus que les 525 tonnes évalué par le ministère des Transports. Le camion Volvo quant à lui n'a pas passé l'inspection de la SAAQ. Il nous faut aussi remettre à niveau tous les autres véhicules, car plusieurs d'entre eux sont en piteux état et des décisions majeures devront être prises, ce qui aura un impact sur les investissements à venir. Il nous apparaît important d'agir avec prudence, car chaque décision ou investissement a un impact sur la taxe foncière. Donc, nous sommes à établir un plan d'action pour rétablir la situation concernant toute la machinerie de la municipalité. Pour terminer, nous avons eu l'automne passé un remaniement d'employés, ce qui a ajouté un poids supplémentaire dans la balance du contrat de déneigement.

Nous avons entrepris des démarches pour faire l'acquisition d'une niveleuse usagée. Cette décision a été prise suite à l'estimation des coûts de réparations et aussi en tenant compte de l'état actuel de notre niveleuse par une entreprise de Québec, spécialisée en niveleuses (Grader's Pro). Le coût des pièces s'élèverait **34 302.46\$**. À ce montant, il faudrait rajouter le coût de la main d'œuvre. De plus, 26 non-conformités majeures ont été décelées sur notre

niveleuse. À la lumière de ces informations, nous en sommes venus à la conclusion d'investir pour l'acquisition d'une nouvelle machine.

En collaboration avec la Corporation de développement de la Trinité-des-Monts, nous avons fait un jardin communautaire. Sur les 15 parcelles offertes, 13 ont trouvé preneurs. Les jardiniers nous ont remerciés de cette initiative. Au-delà du jardinage, nous avons remarqué qu'il y a eu de l'entraide et de la socialisation. Pour une première année, nous sommes fiers de cette belle réussite.

Nous avons fait une demande au Fond du développement rural -volet enveloppe réservée pour la municipalité pour le financement du projet Parc Municipal - *PHASE 2 «DRAINAGE ET DÉPLACEMENT DE L'AIRE DE JEUX EXISTANT»*. Notre demande a été acceptée. Le montant reçu s'élève à 10 700\$. Cette somme servira au drainage du terrain des Loisirs pour éliminer le plus possible l'accumulation d'eau afin de nous permettre de continuer le projet.

Ledit projet comporte le montage financier suivant :

- *Creusage de fossé.*
- *Achat et installation d'un tuyau de calvette.*
- *Nivelage d'une partie de terrain.*
- *Façonnement de la butte de terre.*
- *Achat de terre pour l'ensemencement.*
- *Aménagement du terrain pour accueillir l'aire de jeux et les jeux achetés par les Loisirs.*
- *Aménagement du terrain pour accueillir le Pavillon (gazébo).*

Nous avons aussi fait une demande de financement de 15 000 \$ au Fond du développement rural - volet Pool global » pour le projet «*PARC MUNICIPAL PHASE 3 : «INSTALLATION DE DIX (10) LAMPADAIRES POUR L'ÉCLAIRAGE DU SENTIER DU PARC MUNICIPAL»*. Le montant qui nous a été octroyé est de 5 250 \$. Les travaux commenceront au printemps 2017.

Ledit projet comporte le montage financier suivant :

- *Installation de 10 lampadaires sur base de béton plus installation du filage électrique. L'achat de 10 lampadaires.*
- *Creusage pour l'installation des bases de béton sur lesquelles seront installés les lampadaires.*
- *Fabrication et installation de dix dalles de béton.*

Au cours des mois d'octobre et de novembre, une équipe viendra inspecter certaines sections du réseau d'égouts à l'aide de caméras afin de vérifier leur état et de prévoir, s'il y a lieu, des travaux. Le gouvernement exige que ce soit fait tous les cinq ans afin d'étaler les frais reliés aux bris et au remplacement de pièces. Cela nous permettra ainsi d'étaler sur plusieurs années les investissements nécessaires. De plus, nous avons changé la sonde du débitmètre de place et

fait l'installation d'un transmetteur ultrason neuf au coût de 1783,12\$. Nous prévoyons aussi faire des travaux soit pour déboucher tous les tuyaux ou soit les remplacer au complet.

Nous parlons ici des tuyaux qui sont dans les deux champs d'épuration. Le coût de ces travaux n'est pas encore connu.

Un projet inter municipal a été mis en œuvre entre les municipalités dévitalisées pour mettre sur pied le programme hors foyer (îlots de tri). Ce projet consiste à faire l'achat d'îlots de tri à deux et trois voies et de les installer au centre des Loisirs, au gymnase, au bureau municipal et au Parc municipal puisque nous devons nous conformer au règlement du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Cela nous permettra de réduire considérablement nos matières résiduelles et ainsi permettre à la population d'économiser sur la facture pour l'utilisation du site d'enfouissement. De plus, plus nous recyclerons, plus notre subvention de Recyc-Qébec sera élevée.

La Route des Monts Notre-Dame a officiellement été mise en place en 2016. Des panneaux de signalisation ont été installés en plusieurs endroits sur cette route. Nous avons reçu une subvention de 8 366\$. Suite à la réception de cette somme, il a été décidé de faire un parc municipal. Cette somme d'argent a servi à la Phase 1 du Parc Municipal c'est-à-dire un plan conçu par un architecte paysagiste au coût de 3 000\$. Le reste de la subvention servira à construire un pavillon de repos (gazébo). Il sera en place au printemps 2017. Il sera fabriqué par un employé municipal, monsieur Denis Ouellet. Afin de respecter la Politique de développement durable, le pavillon de repos sera fabriqué en bois.

L'inspecteur en urbanisme a été beaucoup plus présent que les années précédentes. Cette année, 35 permis et 10 certificats d'autorisation ont été émis.

Nous avons reçu du Fond de développement rural – volet enveloppe réservée à la municipalité – une subvention de 10 700 \$ pour le projet des enseignes identifiant notre municipalité aux entrées et sorties de notre territoire. Celles-ci seront installées d'ici la fin de l'année 2016. Le coût du projet est de 18 000\$.

Une caractérisation d'amiante et de moisissures a été faite dans l'édifice municipal au courant du mois d'octobre, par Le Groupe Gesfor Poitier, Pinchin inc., qui est spécialisé dans le domaine. Nous attendons les résultats de cette caractérisation. La caractérisation est obligatoire pour d'éventuels travaux, soit de rénovation, soit de démolition.

L'entente de partage du service de collecte des matières résidentielles et recyclables avec la municipalité de Saint-Marcellin, se continue pour une autre période de trois ans. À la fin de ce contrat, nous aurons économisé la somme de 40 000\$ et ce, sans prendre en considération que dans le cas contraire nous aurions dû acheter un nouveau camion de vidange.

Nous avons conclu une entente avec la Bergerie du Fond d'Ormes pour les travaux d'élargissement des chemins en période hivernale avec leur souffleur. Il en coûte moins cher de donner le mandat à monsieur Vincent Lebel, que le coût de l'assurance annuelle et de l'immatriculation de notre souffleur. Encore une fois cette décision a été prise en fonction de l'état actuel de notre souffleur, dont plusieurs réparations sont à effectuer.

PROJETS EN VOIE DE RÉALISATION

Nous continuerons d'effectuer le plan d'action des travaux sur le site d'assainissement des eaux usées.

Nous désirons vérifier la possibilité d'une halte routière aux abords de la côte du Pont-Rouge.

Nous avons demandé une subvention dans le cadre du programme Nouveau Horizon pour les entrées du centre des Loisirs en collaboration avec le comité des Loisirs et le Club des 50 ans et +.

Nous avons demandé une subvention dans le cadre du programme Pic 150 Phase 2. La demande consiste à déplacer et refaire les salles de bains du centre des Loisirs, changer les fenêtres, peindre l'intérieur et tout le bleu de l'extérieur. Nous avons aussi demandé un montant pour le gravier du sentier pour le projet du Parc Municipal.

Au cours des mois d'hiver, nous organiserons un concours pour donner un nom au Parc. Le thème du parc est les «oiseaux».

Nous ferons une demande en culture pour la réalisation d'une fresque sur deux façades du bâtiment (garage) du centre des Loisirs. Étant donné que le thème du parc est les «oiseaux», nous utiliserons la fresque pour valoriser le martinet ramoneur qui vient nicher dans la cheminée de l'édifice municipal.

Nous avons été approchés par une association de Montréal pour la protection des oiseaux en déclin. Il nous est possible d'avoir des sommes ainsi que de l'aide pour fabriquer une cheminée afin de préserver l'espèce. La dite cheminée sera probablement installée sur le garage du Centre des Loisirs.

Nous travaillerons à mettre en place le Programme de gestion de matières résiduelles (PGMR) selon les normes gouvernementales d'ici 2020. La première étape sera l'achat de bacs de compostage.

Nous avons reçu une subvention de 12 800\$ pour le creusage des fossés au chemin de la Rivière-Verte Ouest.

Nous ferons le rechargement de chemin du Pont Rouge au printemps 2017 avec une subvention octroyée par le ministère des Transports. Une somme de 19126.94\$ sera investie.

Face au succès du jardin communautaire et à la demande, nous agrandirons le jardin. 6 parcelles supplémentaires seront offertes.

Nous continuerons l'aménagement paysager du Parc ainsi que la plantation d'arbres.

Nous demanderons aux citoyens qui le désirent de fabriquer des nichoirs et ou des cabanes d'oiseaux pour les installer au Parc municipal.

L'inspecteur en urbanisme sera à la municipalité en raison d'une demi-journée par semaine et ce pour l'année complète en 2017

RÉMUNÉRATIONS D'ÉLUS (ES)

En ce qui a trait à la rémunération des élus, la loi régissant le traitement des élus vient en préciser les balises. Ainsi, chaque conseiller reçoit un salaire de base de 109.80\$, alors qu'il est de 329.38\$ pour le maire, auquel s'ajoute pour ce dernier une allocation non imposable de 164.68\$. Pour leur part, les membres du conseil bénéficient d'une allocation non imposable de 54.90\$. Le maire ou son représentant reçoit un montant de 346.06\$ par mois pour sa présence au conseil des maires. Toutes les autres représentations sur les comités sont bénévoles.

LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000\$

Comme le prévoit l'article 955 du Code municipal du Québec, je dépose au conseil municipal la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$.

MRC Rimouski-Neigette	49 363.80\$
Pétrole BSL S.E.C.	28 615.91\$
Hydro-Québec	28 758.95\$

CONCLUSION

CONCLUSION

Nous prévoyons que l'exercice financier 2016 devrait se terminer selon le budget prévu.

La municipalité travaille constamment à améliorer les services offerts à la population; des actions ont été entreprises afin de concrétiser certain éléments de notre nouvelle Politique du développement durable.

La municipalité demeure ouverte à vos suggestions visant le développement de notre milieu.

En terminant, je désire souligner l'excellent travail des employés municipaux, des membres du conseil municipal, des pompiers ainsi que celui des bénévoles au cours de cette année.

Maire de la Municipalité de La Trinité-des-Monts,



Yves Detroz